



# International Classification of Education (ISCED 97)

(respectivement CITE 97 : Classification Internationale Type d'Education)

---

## Pourquoi la ISCED 97?

Les systèmes nationaux d'éducation varient considérablement d'un pays à l'autre, tant par leurs structures que par leurs contenus, ce qui rend difficile d'en comparer les performances et de tirer des enseignements de leurs différences.

C'est pourquoi, l'UNESCO a élaboré une classification internationale des types d'éducation « CITE » (en anglais « ISCED »). Cette classification distingue des sous-systèmes d'éducation dont l'équivalence entre pays est jugée suffisante pour autoriser la comparaison de leurs statistiques et indicateurs. Créée en 1970, la CITE a été amendée en 1997.

## ISCED 0 - Degré préprimaire

C'est le premier enseignement organisé. Il s'adresse aux enfants de trois ans et plus, jusqu'à leur entrée à l'école primaire. Il est dispensé dans des écoles ou des structures d'accueil extrafamiliales.

## ISCED 1 – Degré primaire

L'enseignement y est obligatoire et dispense un enseignement visant à transmettre de solides compétences de base en lecture, en écriture et en calcul ainsi que des connaissances élémentaires dans quelques autres matières. Les enfants y entrent à un âge compris entre 5 et 7 ans et y restent six ans.

## ISCED 2 – Degré secondaire I

L'enseignement y est aussi obligatoire et complète celui dispensé au degré précédent. Il se compose de matières bien définies données souvent par des enseignants spécialisés.

### **ISCED 3 – Degré secondaire II**

L'enseignement s'y base sur les connaissances dispensées précédemment et que l'on suppose alors assimilées. Il débute environ neuf ans après l'entrée au degré primaire.

Au sein de ce degré, ISCED fait les distinctions suivantes :

- selon le type d'enseignement en distinguant les filières préparant d'une part à étudier dans une haute école (A), d'autre part à suivre une formation professionnelle supérieure (B) ou encore à entrer dans la vie active (C). La durée théorique depuis le début du degré secondaire II est aussi prise en compte dans cette classification : les programmes classés en 3A ou 3B doivent avoir une durée totale de minimum 3 ans.
- selon l'orientation en distinguant les filières dispensant une formation générale (A) ou de celles dites professionnelle préparant à l'exercice d'un métier (B) ;

### **ISCED 4 – Degré post-secondaire non tertiaire**

L'enseignement y fait suite à celui du degré secondaire II et comprend les mêmes types d'enseignement A et B et les mêmes orientations générales ou professionnelles. Sans être du degré dit « tertiaire », il demande d'avoir achevé avec succès une filière 3A ou 3B.

Plutôt voie subsidiaire, une formation ISCED 4 n'est pas une voie d'accès obligée au degré tertiaire.

### **ISCED 5 – Degré tertiaire I**

L'enseignement y est de niveau supérieur, c'est-à-dire plus approfondi que celui des niveaux 3 et 4. Son accès nécessite d'avoir achevé avec succès une formation des degrés 3A, 3B, ou encore 4A ou 4B. L'obtention d'un titre quelconque n'y est possible qu'après un minimum de deux années d'étude pleines.

ISCED 5 code différemment – A ou B – les filières d'étude :

- selon que l'enseignement y prépare ou non à une suite académique (ISCED 6) ;
- selon leur contenu – plutôt scientifique ou plutôt orienté vers la pratique ;
- selon le nombre d'années qui y sont accomplies (Durée théorique cumulée).

### **ISCED 6 – Degré tertiaire II**

Il s'agit du niveau du doctorat et/ou de l'habilitation. Les programmes supposent que les étudiants ont achevé avec succès le niveau 5A et impliquent qu'une thèse d'une qualité suffisante pour être soit publiée, soit soutenue devant jury. Celle-ci doit de plus être le produit d'un travail de recherche personnel.